



DAE/UGAP/ SCC/ DHIMYOTIS

Solution de signature électronique

CERTIGNA

Editeur

**DHIMYOTIS**

**L'ACHAT PUBLIC  
RESPONSABLE** 

- **Contexte**
- **Etapas internes UGAP** (Offre UGAP-prérequis-procédure interne UGAP - demande de devis & enregistrement de commande UGAP)
- **Etapas externes ( entre bénéficiaires & Editeur)**  
(Après commande – Réception des certificats)

- A compter du 1er octobre 2018, les acheteurs devront dématérialiser la procédure de passation de leurs marchés publics et publier les données essentielles de ces contrats sur leur profil d'acheteur.
- L'UGAP a travaillé avec la DAE (Direction des Achats de l'Etat) afin de vous proposer d'acquérir des certificats répondant aux exigences eIDAS de niveau qualifié (correspondant à l'ancienne norme française RGS\*\*) et à des prix attractifs.
- L'éditeur sélectionné est Certigna qui est PSCe (agrée LSTI). Certigna est une solution présente au marché «[Multi-éditeurs](#) » de l'UGAP, dont le titulaire est SCC

# L'OFFRE UGAP \*



- Editeur : DHIMYOTIS Solution CERTIGNA
- 3 références UGAP de signature électronique par utilisateur et pour 1, 2 ou 3 ans):
  - Réf constructeur 21 / Réf Ugap \*\*\*\*\*=> DHIMYOTIS] Certigna ID RGS deux étoiles Pro - 1 an-Logsubscription-**12mois**-paiement unique-terme à échoir
  - Réf constructeur 22 / Réf Ugap \*\*\*\*\*=> DHIMYOTIS] Certigna ID RGS deux étoiles Pro - 2 ans-Logsubscription-**24mois**-paiement unique-terme à échoir
  - Réf constructeur 23 / Réf Ugap \*\*\*\*\* => [DHIMYOTIS] Certigna ID RGS deux étoiles Pro - 3 ans-Logsubscription-**36mois**-paiement unique-terme à échoir
- \* **ATTENTION, l'offre UGAP n'intègre pas les frais d'huissier permettant la remise de certificat ( moyenne de 50/ 60€)**

# PREREQUIS nécessaires

---

- ✓ Est-ce que l'établissement a nommé un mandataire de certification ou pas ?
  - ❖ **Un mandataire de certification (MC):** c'est une personne habilitée à recevoir les certificats pour d'autres personnes et qui pourra les centraliser. Les démarches d'obtention d'un certificat seront ainsi plus simples. Exemple sur une commande de 50 certificats pour 50 personnes si un mandataire est nommé il pourra récupérer les certificats pour les 49 autres personnes
  - **Si un MC est désigné chez le bénéficiaire** : il pourra récupérer les certificats pour lui et les autres personnes et fera le *face à face avec l'huissier*. Exemple sur une commande de 50 certificats, si un mandataire est nommé il pourra récupérer les certificats pour les 49 autres personnes donc 1 seul frais d'huissier

# PREREQUIS nécessaires

- **Si pas de MC désigné chez le bénéficiaire** : c'est la personne détenteur du certificat qui devra récupérer son certificat en son propre nom et fera le face à face avec l'huissier. Exemple sur une commande de 50 certificats pour 50 personnes sans MC, le client doit prévoir les 50 X frais d'huissier
  - ❖ **Désigner un MC** : un bénéficiaire peut désigner un ou plusieurs mandataires en complétant le formulaire «contrat Mandataire» et en le retournant avec toutes les pièces demandées à DHIMYOTIS
- ✓ **Pour les grands établissements et pour les demandes de + de 5 certificats, nous conseillons vivement que plusieurs mandataires soient nommés chez le bénéficiaire pour faciliter la procédure (voir un mandataire par service/direction/site) afin d'éviter de multiplier les frais d'huissier**

# DEMANDE DE DEVIS/ENREGISTREMENT COMMANDE

---



- Le client doit faire sa demande à l'UGAP en précisant :
  - Nombre de certificats
  - Durée du certificat par personne (1, 2 ou 3 ans)
  - Suivre le process interne Quote Request UGAP et envoi du devis UGAP avec la **fiche de renseignement**
  - Le bénéficiaire doit transmettre son bon de commande à l'UGAP avec la **fiche de renseignement complétée**
  - L'UGAP enregistre la commande et transmet l'ordre de service avec la **fiche de renseignement** à transmettre aussi à SCC

# Etapes externes (bénéficiaire & éditeurs)

---



- 1- Après Commandes
- 2- Remise des certificats



## APRES COMMANDES

---

- 3- Cliquer et renseigner son identifiant et mot de passe provisoire
- 4- Modifier son mot de passe temporaire
- 5-Renseigner son code partenaire : **UGAPDAE18** ( c'est le code générique UGAP)
- 6- Télécharger les documents demandés sur le site web.
- 7- Prise de rendez vous en ligne pour un face à face avec l'huissier ( prévoir frais hors UGAP de 50 € en moyenne)

# RÉCEPTION DES CERTIFICATS



- Après avoir tout formalisé via le site de l'éditeur, celui-ci transmettra au bénéficiaire dans un délai de 48 heures les certificats par courrier poste au format clef USB. Il faudra suivre les étapes indiquées

Vous venez de recevoir par courrier la clé USB avec puce contenant votre certificat numérique (Clé token), voici la démarche à suivre pour pouvoir l'utiliser.



## 1 ACCEPTATION DE VOTRE CERTIFICAT

- Retournez vers [certigna.com](http://certigna.com) dans votre « Espace client ».
- Identifiez-vous en renseignant votre identifiant et mot de passe.
- Allez sur « Mes commandes » et cliquez sur « Certificats non acceptés ».  
*Cela peut prendre quelques instants en fonction du nombre de connexions simultanées sur le portail.*
- Cliquez sur votre certificat puis « Accepter ».
- Votre certificat est maintenant affiché dans la partie « Certificats en cours de validité ».



## 2 RÉCUPÉRATION ET INSTALLATION DU PILOTE

- Allez sur « Mes commandes » et cliquez sur « Certificats en cours de validité ».
- Cliquez sur votre certificat et enfin « Récupération du pilote ».
- Suivez la procédure d'installation du pilote.

Attention : s'il s'agit du renouvellement d'un certificat utilisant le même token, passez à l'étape 3.



## 3 RÉCUPÉRATION DE VOTRE CODE PIN TEMPORAIRE

- Allez sur « Mes commandes » et cliquez sur « Certificats en cours de validité ».
- Sélectionnez la commande du certificat en question.
- Cliquez sur « Récupération code PIN » et confirmez la récupération/installation du pilote.
- Renseignez les réponses aux questions secrètes et cliquez sur « Suivant ».
- Votre code PIN et PUK s'affichent, prenez en bonne note, confirmez leur récupération et cliquez sur « Valider ».



**Attention : si la récupération du PIN/PUK n'a pas été confirmée, ils seront supprimés sous 48h. Certigna ne sera donc plus en mesure de vous les fournir à nouveau.**

# Interlocuteurs

---

- **Dhimyotis - Certigna :**
  - Béatrice Piquer - **Sales & Marketing** 06 30 66 89 43  
[b.piquer@certigna.com](mailto:b.piquer@certigna.com)
  - Frederic Senez – **Responsable des Operations** 06 25 81 07 84  
[f.senez@certigna.com](mailto:f.senez@certigna.com)
- **SCC :**
  - Melanie HORRILLO [Ugap\\_logiciels@fr.scc.com](mailto:Ugap_logiciels@fr.scc.com) ( gestion centralisée)
- **Chef Produit UGAP**
  - Alain GEFFROY